

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste, Secrétaire substitut d'arrondissement
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02

Le maire fait un mot d'introduction et demande de respecter une minute de silence pour les victimes de l'attentat en Nouvelle-Zélande.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS(ES)

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 03 ET SE TERMINE À 19 H 34.

10.03 - RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CITOYENS LORS DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens posées lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2019. Il indique cependant que dorénavant les réponses aux questions feront l'objet d'un tableau qui sera disponible pour consultation par les citoyens.

CA19 16 0107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 1^{ER} AVRIL 2019

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2019, tel que proposé.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE MODIFIER le titre du point 47.01 à l'ordre du jour de la façon suivante :

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS À EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE SUR L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE SITUÉE AU 475, AVENUE BLOOMFIELD, DE 16 HEURES À 20 HEURES LES JOURS DE SEMAINE, DU MOIS DE MAI JUSQU'AU 24 JUIN 2019, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21)

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 – PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 36 ET SE TERMINE À 20 H 39.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
JOANNE DOUCET	DÉNEIGEMENT
DELPHINE ROCHER	CONSEIL JEUNESSE
JEAN-NOËL GOUPIL	MISE EN DEMEURE 25, AVENUE MAPLEWOOD
JACQUELINE GREMAUD	ÎLOT SAINT-VIATEUR
FRANZ FONTAINE	PROJET PILOTE FERMETURE RUELLES
LUCIE SURPRENANT	PROJET PILOTE FERMETURE RUELLES
CHANTAL VANNAT	PROJET PILOTE FERMETURE RUELLES

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
PIERRE LACERTE	POISSON D'AVRIL

CA19 16 0108

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de question des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 39 ET SE TERMINE À 21 H 22.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MARICLAUDE OUMET	LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
MICHELINE L'ÉCUYER	PROJET PILOTE FERMETURE RUELLES
MARTIN LANDRY	PROJET PILOTE FERMETURE RUELLES
ANDRÉ ADAM	PROJET PILOTE FERMETURE RUELLES
SIMON LATRAVERSE	PROJET PILOTE FERMETURE RUELLES
MARC POULIN	FINANCES PUBLIQUES

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 22 À 21 H 26.

CA19 16 0109

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 16 0110

ENTÉRINER L'ENGAGEMENT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT À SOUTENIR LES INITIATIVES DES RÉSIDENTS QUI SOUHAITENT AMÉLIORER ET EMBELLIR LEUR MILIEU DE VIE PAR LE VERDISSEMENT D'ESPACES PUBLICS URBAINS ET SOUTENIR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE SÉCURISATION ET D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION DANS LES RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE les projets d'aménagement de ruelles vertes sont initiés par une mobilisation citoyenne dont la motivation repose sur une augmentation de la qualité de vie pour tous les résidents et résidentes riverains;

ATTENDU QUE de tels aménagements contribuent au verdissement en plus d'embellir et de sécuriser les ruelles en y réduisant la circulation automobile;

ATTENDU QUE de tels aménagements contribuent à la réduction des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE de tels aménagements contribuent à tisser des liens avec le voisinage et à améliorer la cohabitation communautaire des résidents et résidentes;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite offrir aux enfants du quartier des espaces de jeux libres;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite offrir aux résidents et résidentes des espaces permettant la mise en place de projets d'agriculture urbaine.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

DE METTRE en œuvre l'intention de verdissement des espaces publics urbains;

DE SOUTENIR les initiatives des résidents qui souhaitent améliorer et embellir leur milieu de vie par le verdissement d'espaces publics urbains;

DE SOUTENIR la mise en œuvre des mesures de sécurisation et d'apaisement de la circulation dans les ruelles de l'arrondissement;

D'ENCADRER tout projet de ruelle verte, existant ou futur, dans l'espace public;

D'ENCOURAGER la participation citoyenne;

DE DÉTERMINER les étapes de réalisation des projets par la production d'un Guide d'aménagement d'une ruelle verte;

DE DÉFINIR les gestes et engagements annuels concrets dans le but de faciliter les projets de ruelles vertes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1192504008

CA19 16 0111

APPROUVER LA CONVENTION FIXANT LES TERMES ET CONDITIONS DU PRÊT DE DOCUMENTS APPARTENANT À LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (MIAM) À LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL À SIGNER LADITE CONVENTION

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER la convention fixant les termes et conditions du prêt de documents appartenant à la Maison Internationale des arts de la marionnette (MIAM) à la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER la Directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1195061001

CA19 16 0112

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE FÉVRIER 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période du mois de février 2019.

30.01 1195901004

CA19 16 0113

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE FÉVRIER 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du mois de février 2019.

30.02 1195901005

CA19 16 0114

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2019.

30.03 1195901006

CA19 16 0115

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2019.

30.04 1193489006

CA19 16 0116

OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LE TERRITOIRE D'OUTREMONT À LA FIRME 9181-5084 QUÉBEC INC. (SOLUTIONS GRAFFITI) AU MONTANT DE 15 700 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ANNÉE 2019 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16671 (ENTENTE CORPORATIVE 1262846) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense maximale de 15 700 \$ (incluant les taxes) pour le contrat d'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2019;

D'OCTROYER un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc. (Solutions Graffiti) au montant de 15 700 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2019 (Appel d'offres public 18-16671 – Entente corporative 1262846);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1195078005

CA19 16 0117

ACCEPTER EN VERTU DE L'ARTICLE 85.1 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RLRQ, CHAPITRE C-11.4), L'OFFRE DE SERVICE DE L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST POUR LE TRAITEMENT DES NIDS-DE-POULE AVEC UNE COLMATEUSE MÉCANISÉE ET APPROUVER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 13 000 \$ POUR L'ANNÉE 2019 À L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCEPTER en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée;

D'APPROUVER un virement budgétaire de 13 000 \$ à l'arrondissement Le Sud-Ouest pour l'année 2019;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1195078006

CA19 16 0118

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 32 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE BALAIS MÉCANIQUES AUPRÈS DE LA FIRME « WM QUÉBEC INC. » SELON L'ENTENTE CADRE 1253901 (RÉSOLUTION CG 18 0062) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense de 32 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques auprès de la firme « Wm Québec Inc. » selon l'entente cadre 1253901;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1195078007

CA19 16 0119

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 185, AVENUE BLOOMFIELD, SITUÉ SUR LE LOT 1 351 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT LE CPE LE PITCHOUNET, EN VERTU DE L'ARTICLE 134 DE LA LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (R.L.R.Q., CHAPITRE S-4.1.1)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 mars 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec* »;

L'objet dudit règlement est de permettre l'occupation du local situé au 185, avenue Bloomfield, à des fins de garderie ou de Centre de la petite enfance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1194375006

CA19 16 0120

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE D'ARRÊT INTERDIT SUR UNE DISTANCE DE 5 MÈTRES SUR L'AVENUE LAURIER À L'OUEST DE LA SORTIE DU GARAGE SOUTERRAIN DE LA TOUR D'HABITATION LE TOURNESOL SISE AU 205, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'implanter une zone d'arrêt interdit sur une distance de 5 mètres sur l'avenue Laurier à l'ouest de la sortie du garage souterrain de la tour d'habitation Le Tournesol sise au 205, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

40.02 1195069006

CA19 16 0121

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE DEUX ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES DE POLICE SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'implanter deux espaces de stationnement réservé aux véhicules de police sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne.

40.03 1195069005

CA19 16 0122

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - FERMETURE À L'AIDE DE MOBILIER URBAIN DE L'AVENUE ROBERT À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, LE TOUT SOUS FORME D'UN PROJET PILOTE D'UNE DURÉE DE DOUZE MOIS

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la*

circulation et au stationnement (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est de fermer l'avenue Robert, à l'aide de mobilier urbain, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le tout sous forme d'un projet pilote d'une durée de douze mois.

40.04 1195069007

CA19 16 0123

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES AUX INTERSECTIONS DE L'AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX ET DES AVENUES CHAMPAGNEUR, DUROCHER, MCEACHRAN, OUTREMONTE ET WISEMAN AINSI QU'À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MCEACHRAN ET DU CHEMIN BATES

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'implanter des arrêts obligatoires aux intersections de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et des avenues Champagnieur, Durocher, McEachran, Outremont et Wiseman ainsi qu'à l'intersection de l'avenue McEachran et du chemin Bates.

40.05 1195069008

CA19 16 0124

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (AO-419) - AJUSTEMENTS DIVERS À LA TARIFICATION DE L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à apporter diverses modifications à la tarification de l'arrondissement à la demande de certaines directions, notamment en ce qui concerne les frais exigibles pour les demandes d'exemption de fournir des unités de stationnement.

40.06 1196695005

CA19 16 0125

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063) - AUTORISER PAR ORDONNANCE LES PROJETS D'ART MURAL DANS L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les*

prohibitions et nuisances (1063) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à permettre une dérogation au paragraphe oo) de l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* sur ordonnance du conseil afin de permettre les projets d'art mural sur les propriétés municipales de l'arrondissement et les propriétés privées.

40.07 1196695006

CA19 16 0126

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER, DANS LE CADRE DE LA PROCESSION PASCALE DE LA CATHÉDRALE RUSSE ORTHODOXE SAINT-NICOLAS QUI AURA LIEU DU SAMEDI 27 AVRIL 2019 À 23 H 45, AU DIMANCHE 28 AVRIL 2019 À 0 H 30, L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR CERTAINES AVENUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la procession pascale de la cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicolas qui aura lieu du samedi 27 avril 2019 à 23 h 45 au dimanche 28 avril 2019 à 0 h 30, l'occupation temporaire du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur certaines avenues de l'arrondissement, soient :

- le boulevard Saint-Joseph, entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison;
- l'avenue McNider, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph;
- l'avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1192504010

CA19 16 0127

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, LE 14 AVRIL 2019 DE 12 H 30 À 13 H 15, POUR LA TENUE D'UNE PROCESSION POUR LA CÉLÉBRATION DU DIMANCHE DES RAMEAUX ORGANISÉ PAR L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE LE GRAND

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du domaine public (plus spécifiquement, l'occupation des trottoirs McEachran, Ducharme, Dollard ainsi que la ruelle située au sud de l'avenue Ducharme), pour la tenue d'une procession, dans le cadre de l'événement « Dimanche des Rameaux », organisé par l'Ordre St-Antoine-Le-Grand, qui aura lieu le dimanche 14 avril 2019, de 12 h 30 à 13 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1192504009

CA19 16 0128

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN, LE DIMANCHE 21 AVRIL 2019, DE 7 H À 14 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LA CHASSE AUX COCOS », ORGANISÉ PAR OUTREMONT EN FAMILLE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le dimanche 21 avril 2019, de 7 h à 14 h, pour la tenue de l'événement « La Chasse aux cocos », organisé par Outremont en Famille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1192504011

CA19 16 0129

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS À EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE SUR L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE SITUÉE AU 475, AVENUE BLOOMFIELD, DE 16 HEURES À 20 HEURES LES JOURS DE SEMAINE, DU MOIS DE MAI JUSQU'AU 24 JUIN 2019, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21)

ATTENDU le sommaire décisionnel 1196359003 qui spécifie les contraintes du chantier;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois va mettre en place des mesures pour s'assurer que la machinerie lourde ne sera pas utilisée entre 19 h et 20 h;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois à effectuer des travaux sur l'enveloppe extérieure de l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield, de 16 h à 20 h les jours de semaine, du mois de mai jusqu'au 24 juin 2019, conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21) avec la condition suivante:

- une communication devra être envoyée aux riverains expliquant la nature des travaux, les délais de réalisation estimés ainsi que les noms et numéro de téléphone du responsable du chantier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1196359003

CA19 16 0130

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 837, AVENUE ANTONINE-MAILLET - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER UNE MARGE LATÉRALE EXISTANTE À 0.0 MÈTRE PLUTÔT QU'À 1.98 MÈTRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mars 2019, la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177);

ATTENDU QU'UN avis public a été publié relativement à la demande de dérogation mineure sur le site Internet de l'arrondissement le 15 mars 2019 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375011;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 837, avenue Antonine-Maillet :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser une marge latérale existante à 0.0 mètre plutôt qu'à 1.98 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1194375011

CA19 16 0131

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 130, AVENUE BLOOMFIELD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER DEUX MARGES LATÉRALES EXISTANTES À 0.0 MÈTRE PLUTÔT QU'À 1.98 MÈTRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mars 2019, la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177);

ATTENDU QU'UN avis public a été publié relativement à la demande de dérogation mineure sur le site Internet de l'arrondissement le 15 mars 2019 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375010;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 130, avenue Bloomfield :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser deux marges latérales existantes à 0.0 mètre plutôt qu'à 1.98 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1194375010

CA19 16 0132

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 875, AVENUE HARTLAND - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.9 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (1179) AFIN D'AUTORISER UNE OPÉRATION CADASTRALE POUR UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 11.82 MÈTRES ALORS QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RA-27 EXIGE UN FRONTAGE MINIMUM DE 12.19 MÈTRES

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mars 2019, la demande de dérogation mineure à l'article 7.9 du *Règlement de lotissement* (1179) afin d'autoriser une opération cadastrale pour un lot ayant un frontage de 11.82 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone RA-27 exige un frontage minimal de 12.19 mètres;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié relativement à la demande de dérogation mineure sur le site Internet de l'arrondissement le 15 mars 2019 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375013;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 875, avenue Hartland :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.9 du *Règlement de lotissement* (1179) afin d'autoriser une opération cadastrale pour un lot ayant un frontage de 11.82 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone RA-27 exige un frontage minimal de 12.19 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1194375013

CA19 16 0133

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 855, AVENUE HARTLAND - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.12.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER UN POURCENTAGE DE COUVERTURE AU SOL DE 39.3% ALORS QUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) EXIGE UN MAXIMUM DE 35%

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mars 2019, la demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177);

ATTENDU QU'UN avis public a été publié relativement à la demande de dérogation mineure sur le site Internet de l'arrondissement le 15 mars 2019 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375012;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 855, avenue Hartland :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser un pourcentage de couverture au sol de 39.3% alors que le *Règlement de zonage* (1177) exige un maximum de 35%.

Avec la condition suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

Le respect du pourcentage de surface végétale minimal (35%) devra être démontré par le propriétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1194375012

CA19 16 0134

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 673, AVENUE STUART ; 632, AVENUE CHAMPAGNEUR ; 777, AVENUE STUART ; 7, AVENUE COURCELETTE ; 440, AVENUE VILLENEUVE ; 764, AVENUE BLOOMFIELD ; 788, AVENUE BLOOMFIELD ; 500, BOULEVARD DOLLARD ; 759, AVENUE HARTLAND ; 24, AVENUE MAPLEWOOD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 6 mars 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375014;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

673, avenue Stuart;

632, avenue Champagneur;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le revêtement de béton devra être remplacé par de la brique rouge telle que celle existante sur le bâtiment.

777, avenue Stuart;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le garage devra avoir la même hauteur que le garage jumelé;
- Le parapet devra être de la même forme que le parapet du garage adjacent;
- Un linteau de pierre ou de briques en soldat devra être ajouté au-dessus des ouvertures;
- Le garde-corps de la terrasse devra être à une distance minimale de 1,2 m de la limite de propriété voisine;
- Un arbre d'un diamètre à une hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 50 mm devra être planté dans la cour arrière.

7, avenue Courcellette;

440, avenue Villeneuve;

764, avenue Bloomfield;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les portes principales devront être conservées et restaurées. S'il n'est pas possible de les conserver, elles devront être remplacées en bois et d'un modèle identique à l'existant;
- Façade, au 2^e et 3^e étage : Les pieds droits et les subdivisions des fenêtres originales devront être repris, tel que le voisin de droite, afin de respecter la qualité architecturale du bâtiment de catégorie 2 au répertoire Bisson.

788, avenue Bloomfield;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Une imposte devra être proposée au-dessus des nouvelles portes afin de faire le lien avec les ouvertures existantes sur le bâtiment.

500, boulevard Dollard;

759, avenue Hartland;

24, avenue Maplewood.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1194375014

CA19 16 0135

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT PERMANENT D'UN POSTE D'AGENT DE RECHERCHE (799810) À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la création ainsi que le comblement permanent d'un poste d'agent de recherche au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

D'ENTÉRINER l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche portant le numéro # 74681 au sein de la même direction et ce, à la date suivant la date de comblement du poste permanent d'agent de recherche;

D'ENTÉRINER l'abolition du poste d'agent technique en urbanisme en date du 2 avril 2019;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1193711006

CA19 16 0136

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT PERMANENT D'UN (1) POSTE DE TECHNICIEN EN DOCUMENTATION ET ARCHIVES (742330), LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'AGENT DE BUREAU BANQUES D'HEURES (792820) À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET ENTÉRINER L'ABOLITION DU POSTE PERMANENT PROFESSIONNEL D'ANALYSTE EN GESTION DE DOCUMENTS ET ARCHIVES (403820) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER la création permanente du poste de technicien en gestion des documents et archives (742330) ainsi que la création temporaire d'un poste d'agent de bureau banque d'heures (792820) au sein de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens;

D'ENTÉRINER l'abolition du poste permanent d'analyste en gestion de documents et archives en date du 2 août 2019;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1193711009

CA19 16 0137

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT TEMPORAIRE, POUR LA SAISON ESTIVALE 2019, D'UN (1) POSTE DE STAGIAIRE PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel, la création ainsi que le comblement temporaire d'un poste de stagiaire professionnel agent de recherche à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense au surplus libre de l'arrondissement et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1193711007

CA19 16 0138

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT TEMPORAIRE, POUR LA SAISON ESTIVALE 2019, D'UN (1) POSTE DE STAGIAIRE SCIENTIFIQUE GÉNIE CIVIL (EMPLOI 900700) À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel, la création ainsi que le comblement temporaire d'un poste de stagiaire scientifique génie civil à la Direction des travaux publics de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1193711008

CA19 16 0139

APPROUVER LA COMPOSITION DU COMITÉ PATRONAL RESPONSABLE DE LA NÉGOCIATION DES MATIÈRES DE NATURE LOCALE PRÉVUES À L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET AUTORISER LES MEMBRES À SIGNER LES LETTRES D'ENTENTE POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la composition ainsi que la nomination des membres du comité de négociation patronal et autoriser ces derniers à signer, pour et au nom de l'arrondissement, les lettres d'entente découlant de la négociation locale, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.05 1193711005

CA19 16 0140

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUES LES 12 FÉVRIER ET 12 MARS 2019

DÉPÔT des comptes rendus des réunions du Comité sur la circulation et le stationnement tenues les 12 février et 12 mars 2019.

60.01 1195069004

CA19 16 0141

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PÉCUNIAIRE D'UNE CONSEILLÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

La Secrétaire d'arrondissement déclare avoir reçu la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Valérie Patreau.

DÉPÔT d'une déclaration d'intérêt pécuniaire modifiée de la conseillère Valérie Patreau.

60.02 1199916271

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 50.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Mélanie Dinel
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.